

## QUELQUES CÉLÉBRITÉS de PLOUNEZ PEU CONNUES (voire INCONNUES )

Dire que vous êtes né ou que vous résidez à Plounez ne provoque jamais chez votre interlocuteur un intérêt ou un étonnement particulier comme lorsqu'on évoque, par exemple, Domrémy « Ah ! Jeanne d'Arc », Saint-Malo « Ah ! Chateaubriand », Saint-Méen le Grand « Ah ! Louison Bobet » ou Lille « Ah ! De Gaulle ». Plounez n'a été le berceau d'aucune célébrité et n'est associé à aucune gloire qui pourrait rendre fier, voire vaniteux, tout Plounézien.

En parcourant les archives, il arrive cependant de trouver telle ou telle personne qui pour une raison ou une autre a retenu l'attention et bénéficié de quelques lignes dans un registre, la tirant de l'oubli et lui accordant ainsi qu'à Plounez une parcelle de célébrité aussi éphémère qu'inattendue.

« **Registre pour servir aux église parrochiale de Plounez ou Chappelle nôt dame de Paimpoul** » (1610)



En voici quelques exemples tirés de différentes sources :

### \* Un fondateur oublié, mais toujours présent

Il est quand même rageant que **Plounez** (*Plou+Neis* ou *Enes* ou *Enet* ? etc.) prive de notoriété son propre « fondateur » : rien, aucune archive, aucune tradition locale ne dit avec certitude qui était ce personnage qui a pourtant bel et bien existé il y a environ 1400 ans et dont le nom a été greffé sur le « plou » afin de lui rendre hommage et conserver son souvenir ! Même les clefs de la linguistique sont vaines pour restituer son nom et retrouver sa trace. Était-ce un pieux ermite ? Un bon pasteur ? Un chef charismatique ? un de ces saints celtiques intrépides, proches de leur peuple, à la fois guérisseurs et directeurs de conscience, bons mais autoritaires ? Libre à chacun de l'imaginer selon ses vœux. De toute façon, cela fait des siècles que plus personne ne l'invoque car l'église catholique romaine l'a très vite remplacé par un saint bien à elle : saint Pierre, titulaire de l'église actuelle. Pourtant, aussi longtemps que le mot Plounez existera, son nom, même déformé, subsistera.

### \* Alain de Landouézec, témoin de Plounez dépose en faveur du futur saint Yves (1331)



Un des plus anciens Plounéziens dont le nom nous est connu est celui d'un témoin interrogé dans le cadre de l'enquête de canonisation de saint Yves (1331). Voici son témoignage :

« Alain de Landouézec, paroissien de Plounez, diocèse de Saint-Brieuc, et originaire de cette paroisse, âgé de 60 ans ou environ »

« Je me trouvais en mer dans un bateau avec Geoffroy Guillot Bihan, Richard Guillot Bihan, Hamon fils de Scoben et Richard Guillot Bras. Nous étions à un jet de baliste et plus de la terre quand le cou-

rant poussa contre un rocher où le bateau se brisa. Je vis tout de suite ce malheur et me vouai à saint Yves en breton en ces termes : « *Sant Erwan, me en em ro deoc'h, evit ma plijo ganeoc'h da degas d'ur gwir gofezion, ha ma zennan eus an danjer-man, hag e prometañ profañ deoc'h pevar diner bep bloaz* ». Sur le champ, le bateau s'est dispersé en morceaux, et je suis tombé au fond de la mer. Et de l'eau de mer m'est entrée par la bouche et la poitrine jusqu'aux entrailles, et je ne me suis pas rendu compte d'autre chose. Par la suite la mer m'a ramené à la surface. Alors dans cette situation, flottant sur l'eau, j'ai réitéré le vœu que j'avais fait, et immédiatement est remontée du fond de la mer une planche de mon bateau. Je m'en suis saisi et me suis maintenu dessus. C'est ainsi qu j'ai tenu à flot sur la mer depuis l'heure de none, ou environ, jusqu'au coucher du soleil. Alors sont arrivés Jean Kanig, de la paroisse de Pleumeur-Gautier, et Alain Seven André Braz, de la paroisse de Plounez, lequel vit toujours, je crois. Ils étaient dans un canot ; ils me saisirent et me déposèrent dans ce canot et me conduisirent au port. J'ai la ferme conviction, et telle est la rumeur publique, que je dois à l'invocation de saint Yves et à ses mérites d'avoir échappé comme cela au danger de la noyade. Par contre Richard Guillot Bihan, Geoffroy Guillot Bihan et Hamon fils de Scoben se sont noyés. Mais richard Guillot s'est sauvé et , je crois, grâce aux prière et aux mérites de saint Yves. Par la suite, en effet il m'a dit s'être voué à lui à ce moment là. Depuis, au bout de quelques années il est mort. Vers la mi-juillet, il y a eu 16 ans ou environ que ces faits se sont produits, mais je n'ai plus le souvenir ni de ma la semaine ni du jour... »

Outre *Alain de Landouézeg* (témoin 161), un autre miraculé originaire de Plounez témoigne aussi. Il se présente comme Hervé du Goëlo, âgé de 50 ans et plus mais résidant à Tréguier.

Source : « *Saint-YVES - Ceux qui l'ont connu témoignent, Ceux qu'il a guéris racontent.* -1989 » Traduction : Jean-Paul Le Guillou

#### \* Deux extraits des registres paroissiaux de Plounez (XVIII<sup>ème</sup> siècle) :

##### **Le baptême de Séverin Etienne, enfant abandonné (1743)**

« Ce jour 28 fevrier, Séverin Estienne présenté par Margueritte le Provost sage femme de cette paroisse, laquelle a déclaré s'en être chargée et qu'on l'avait trouvé aujourd'hui dans l'église de céans sur l'autel de S. Jean sur les dix heures du matin par demoiselle Yvonne de Kerespers dame de Crec'hmel et François Pharon (?), paraissant être âgé d'environ trois mois sans qu'on connaisse qui en est le père ou la mère, a été baptisé sous condition par moi soussigné Recteur. Ont été parrain et marraine écuyer Séverin Jean Lestic du Quévézou et demoiselle Estiennette Rolland de Kerloury qui signent. »

Source : Archives Paroissiales [orthographe modernisée]

On ne sait pas ce qu'est devenu Séverin Etienne, mais il a dû garder sa vie durant le « souvenir » de son lieu de baptême et d'une certaine façon se déclarer natif de Plounez .

##### **La profession de foi de Jean La Bouchère, protestant converti (1748)**

« Le dimanche 21 janvier immédiatement avant vêpres dans l'église paroissiale de Plounez-Paimpol, le sieur Jean La Bouchère, natif de la ville d'Orthès en Béarn, reconnaissant que l'église apostolique et romaine est la seule dans laquelle on puisse se sauver, et désirant entrer, vivre et mourir dans sa communion, après avoir été éprouvé et instruit de tous les points et articles que la foi nous enseigne, a publiquement et de son plein gré abjuré l'hérésie de Calvin dans laquelle il s'était trouvé engagé par le malheur de sa naissance, a fait profession de la foi telle qu'elle est prescrite par le St concile de Trente, a été absous de l'excommunication qu'il avait encourue à cause de ladite hérésie de Calvin et ensuite réconcilié à notre mère la sainte église par moi soussigné recteur en vertu du pouvoir spécial qui m'en a été donné par Monsieur le grand vicaire de St Briec, signé C. du Bois, vic. gén. en présence du clergé et des fidèles assemblés pour entendre les vêpres auxquelles ledit sieur Jan La Bouchère a assisté – et particulièrement les soussignants prêtres et habitants de cette paroisse et sous le seing du

dit sieur Jean La Bouchère et le nôtre, Yves Bécherel vice curé de Paimpol, prêtre et Jean Maignou, prêtre et autres. »

Source : A.P. [orthographe modernisée]

La encore, on ignore tout des circonstances qui amènent cette conversion, mais l'évènement était assez exceptionnel pour mériter ces lignes dans le registre.

### \* Boursoul de Traou-Scaven entend des voix (an II de la République)

Alors que la France est en pleine Révolution, on est en l'an II (1793-1794), le pays va connaître une vague de déchristianisation dont le but est justement d'éradiquer le christianisme de la vie quotidienne des Français : le calendrier républicain est adopté, les prêtres réfractaires sont traqués, emprisonnés, tués ou déportés ; les fêtes religieuses sont interdites, les croix, calvaires et images pieuses ornant fontaines et façades de maisons sont détruites.

Cette politique provoque un choc profond dans la population et entraîne des mouvements populaires que les autorités veulent bien sûr interdire. Voici comment le *Journal de Paimpol*, en juin 1891, évoque un tel mouvement survenu dans le pays :

« Le 5 Messidor an II de la République (veille de la Saint-Jean), une manifestation préparée par les adversaires du gouvernement dans le canton fut découverte et grâce à l'énergie du Comité de Paimpol, réprimée dans les 24 heures.

Le Comité de Salut Public était informé que dans les campagnes voisines des factieux et des fanatiques étaient les colporteurs de deux versions absurdes qui tendaient à soulever les ignorants en les effrayant : l'une annonçait la fin du monde le jour de la Saint-Jean, l'autre l'apparition de la vierge à un nommé Boursoul de Traou-Scaven, en Plounez, qui rapportait qu'il n'y aurait de paix qu'après une neuvaine des fidèles aux chapelles. Le comité apprit que des communes de Ploubazlanec, Plounez, Yvias et Pléhédél, des habitants avaient été ou devaient aller le soir pieds nus en pèlerinage au Gavel et à Perros

La municipalité fit conduire devant le District Boursoul et autres compères désignés comme étant les chefs de la manifestation anti-révolutionnaire. » Puis le calme revint.

Source : abrégé d'un article paru dans le Journal de Paimpol (juin 1891), d'après des archives municipales de Paimpol.

Boursoul avait-il entendu des voix comme Jeanne d'Arc ? En tout cas, Plounez n'est pas devenu un Domrémy breton !

**Deux pierres provenant de l'ancienne chapelle de N.D. du Gavel aujourd'hui insérées dans un mur de propriété privée.**



### \* Le roi savait-il à qui il s'adressait ? (1769 , 1781)

A plusieurs reprises dans les années 1760, un personnage du nom de Jean Bernard, noble homme vivant dans cette paroisse, prend bien soin que soit consigné ce qui suit dans les registres paroissiaux où il est amené à signer :

En 1769, à la naissance de sa fille Marie :

«ancien capitaine en guerre des découvertes de sa majesté, gradué de différentes grâces et en dernier lieu de l'épée du roi de la propre main de sa majesté, négociant et armateur. »

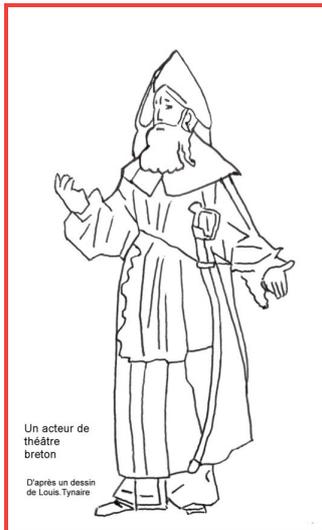
En 1781, au mariage d'une autre de ses filles, Anne-Marie-Gabrielle avec « écuyer Jean-Louis Chattou, sieur de la Touche, chef de nom et d'armes » :

« ancien capitaine des découvertes du Roy qui l'a honoré de ses lettres et de gratifications et de dispenses et en dernier lieu de l'épée dorée de la première distinction que sa majesté luy a mise en main en considération de ses actions distinguées sur mer pendant le cours des deux dernières guerres »

Sa majesté savait-elle au moins que noble homme Jean Bernard était un sujet de Plounez ?

**\* un auteur de théâtre breton » au XIX<sup>ème</sup> siècle :**

L'épilogue du « *Mystère d'Eulogius* », un mystère breton cité par A. Le Braz dans « Le théâtre celtique » nous fait faire connaissance avec un auteur bien d'ici. Mais lisez plutôt ce passage écrit une ligne sur deux en français, l'autre en breton (traduit ici) :



*Je va a vous nommer les paye (pays) ou je etée  
sans avoir pour cela gagné en sagesse  
J'ai été nourri à plaisen kerlouri  
et j'ai là ma maison, dans la paroisse de Plounez  
J'ai ettez a Lanmodez et de plus a Trogairi  
puis à Pouldouran et au Minihi,  
en la (ville de) Paimpol et aussi à Plounez,  
puis une fois en la paroisse de Camlez ;  
a Kuerritti je ettez aussi a Hengoat,  
à la ville de la Roche et au bourg de Langoat  
au bour de Lannevez, Perros, Ploubazlanec,  
à l'île de Bréhat et en la paroisse de Lanvignec ;  
a Pleudaniel a Plouezec aussi a Plouescant,  
puis à Pontrieux et à la ville de Guingamp,  
aussi a Tredarzec a la ville de Tregié...*

Hélas ! l'auteur de ces vers (ou le récitant?) ne dit pas son nom. Dans le prologue, il se décrit comme issu du monde paysan, et dans l'épilogue, il énumère les lieux où il a voyagé (et peut-être joué?) : ce n'est ni loin ni prestigieux. Comme pour excuser son peu d'instruction, il dit joliment « *C'est auprès de la cendre que j'ai fait mes études* » signifiant par là, dit A. Le Braz que « c'est dans les longues soirées d'hiver au coin du feu, devant la braise agonisante de l'âtre, qu'il s'est inculqué le peu qu'il sait. »

Domage quand même de ne pas savoir son nom !

**\* Cyr-Charles Lamandour et Yves-Marie Maignou rénovent Plounez (décennies 1830-1890)**

Cyr-Charles Lamandour et Yves-Marie Maignou sont deux anciens maires dont les noms mériteraient d'être mieux connus et leur action mieux reconnue : M Lamandour est le maire qui a fait sortir Plounez de son déclin dans les années qui ont suivi la Révolution.

Après avoir été maire de 1812 à 1815, Cyr-Charles Lamandour l'est à nouveau en 1830. Partant du constat que le cimetière autour de l'église est trop petit, il va « enclancher » une série de grands travaux qui à terme vont transformer complètement le bourg : Il va faire détruire ce qui gêne, acheter ce qui est nécessaire quand il le faut, agrandir dès qu'il le peut et bâtir au fur et à mesure des moyens financiers de la commune. Mais il a dès le début une vision de ce que doit devenir le bourg.



Yves-Marie Maignou  
maire de Plounez de  
1852 à 1897

Yves-Marie Maignou lui succède en 1852. Il partage cette vision et va parachever son œuvre. C'est ainsi qu'en quelques décennies, Plounez se dote de 2 écoles, d'une mairie et d'un presbytère tout neufs. La paroisse va alors faire ériger, à ses frais, au centre du bourg, au milieu d'un cimetière agrandi et rénové, une imposante église de style néo-gothique. Le plan du bourg en étoile ainsi que la nature et la disposition des nouveaux édifices autour de l'église correspondent bien à l'un des plans typiques d'un bourg breton moderne et aisé de l'époque.

MM Lamandour et Maignou travaillaient pour l'avenir et ils se donnaient les moyens d'exécuter les projets qu'ils portaient pour leur commune. M Lamandour n'a pas eu d'enfants et la lignée de M. Maignou s'est éteinte au cours de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, leurs noms sont pour ainsi dire oubliés et leurs tombeaux abandonnés



**Les tombeaux abandonnés**

de

**Cyr-Charles Lamandour  
(à gauche)**

et de

**Yves-Marie Maignou  
(à droite)**



## **Vox populi ... , un vote méconnu (1943)**

### **Le contexte :**

Lorsque au cours du mois de juin 1943, le conseil municipal de Plounez est informé par le préfet d'une demande d'extension de la Commune de Paimpol sur le territoire plounezien, il est aussitôt décidé d'organiser un vote des habitants de la commune.

Ce vote a lieu le 27 juillet 1943 à la mairie de Plounez, en présence d'un commissaire enquêteur.

Toute la population (1752 habitants en 1936) est invitée à voter, y compris les enfants mineurs. Au total, 1755 personnes vont prendre part au vote.

Quand on sait qu'à cette date il y a 60 (sans doute plus) prisonniers de guerre, plus quelques marins dont on est sans nouvelles et des hommes réfractaires au STO qui se cachent, il faut conclure que la population de Plounez a augmenté et que la quasi totalité des habitants a participé à ce vote. Or, ce vote est organisé en pleine occupation, alors que depuis un mois des troupes allemandes venues, dit-on, du front Est se sont installées avec armes, bagages et chevaux dans plusieurs maisons et fermes de la commune. Dans ce contexte rendu difficile par les restrictions, les privations et les préoccupations de toutes sortes, la « corps électoral » plounezien révèle une motivation et une mobilisation exceptionnelles !

### **Le Procès verbal**

« L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt sept juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de Plounez s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr André Guillaume, maire.

Etaient présents, MM ANDRÉ Guillaume, maire, HENRY François, MALÉGEANT Joseph, RENAN Jean-Baptiste, LE GONIDEC Yves, LE GOASTER Albert, FRETTE Louis, LE CALVEZ Albert, JACOB Paul, LE PAGE Edouard. Étaient absents : néant.

Mr Henry François est le secrétaire. Le président a ouvert la séance et donné connaissance au conseil de l'arrêté de Mr le Préfet des Côtes du Nord du 28 juin 1943 concernant le projet d'extension de la Commune de Paimpol.

Comme suite à cet arrêté, un vote a eu lieu des habitants de la Commune, aujourd'hui 27 juillet 1943, en présence de M. Bondel (?) Gustave, nommé commissaire enquêteur à cet effet.

Ce vote a donné les résultats suivants :  
Contre l'annexion : 738 habitants  
470 enfants mineurs  
Total 1208 habitants

Pour l'annexion : 3 adultes et enfants

Restés neutres : 324 habitants  
220 enfants mineurs  
Total 544 habitants

#### Résumé de l'enquête

Contre l'annexion : adultes : 69 %  
enfants : 68 %

Pour l'annexion : adultes : 0,28 %  
enfants : -----

Restés neutres : adultes : 31 %  
enfants : 21 %

Les bulletins ont été remis sur sa demande à Monsieur le Commissaire enquêteur ainsi que le dossier complet.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'examen de ce qui précède affirme qu'il est incontestable que la grande majorité des habitants de la commune est opposée à toute annexion à Paimpol et ne comprend pas réellement les raisons qui poussent ces collègues paimpolais à vouloir scinder la commune.

Le commune de Paimpol n'a pas prospéré au cours des années qui ont précédé la guerre actuelle du fait de l'abandon presque total de la pêche d'Islande pratiquée autrefois par nos populations. Les chantiers de construction sont, pour ainsi dire inexistants en comparaison de ce qui se faisait autrefois.

Par contre, le Conseil Municipal de Plounez a eu le mérite d'entrer dans bien des cas dans la voie du progrès. Il a notamment électrifié sa commune, refait ses chemins et places qui depuis plusieurs années permettait à la commune de passer un contrat avec [mot illisible], ce qui est appréciable pour le budget communal.

Il y a lieu de noter qu'une partie de la commune de Plounez, devant être rattachée à Paimpol, est occupée militairement et que nul n'a le droit de pénétrer, on ne comprend donc pas pourquoi elle nous serait actuellement enlevée.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité estime que par [mot illisible], il n'est pas nécessaire que Plounez soit rattaché à Paimpol et demande à Mr le Préfet de bien vouloir rejeter les prétentions des dirigeants de cette dernière localité dans laquelle ils ont beaucoup à faire avant qu'elle puisse s'intéresser sérieusement aux considérations [mot illisible] l'aménagement des terrains marécageux encadrant la gare de Paimpol. »

Source : registre des délibérations du conseil municipal de Plounez.

À bon entendre...

Ce vote qui ne concerne qu'un projet d'extension de Paimpol sur un secteur limité de Plounez (du côté de Guerlann) est un évènement totalement oublié et inconnu aujourd'hui. Il revêt cependant un caractère exceptionnel :

- par les circonstances dans lesquelles il se déroule (en pleine occupation),
- par les modalités : le corps électoral englobe la totalité de la population,

- par le taux de participation : le « corps électoral » s'est totalement mobilisé
- par son résultat ! Il faut remarquer aussi que le conseil municipal est entièrement contre le projet d'annexion.

Ce vote, exceptionnel à bien des égards, mérite de faire figurer les 1755 votants composant le « corps électoral » du 27 juillet 1943 dans la galerie des célébrités méconnues de Plounez.

En 1960, il n'y aura pas de vote concernant, cette fois, la fusion avec Paimpol et Kerity. Seuls les 17 élus présents voteront et c'est par une seule voix de majorité que la fusion sera acceptée.

**\* Il reste à évoquer une dernière célébrité vouée à rester inconnue :**

Qui sera le ou la 10 000<sup>ème</sup> primo-visiteur / visiteuse du site internet de Bevañ e Plounez ? Cela se fera très bientôt. Qui aurait jamais pensé que ce nombre de 10 000 serait atteint ? Même le compteur du site ne prévoyait que 4 chiffres !

Jacques DERVILLY – Bevañ e Plounez 26 juin 2020  
9 973 primo-visiteurs sur le site à cette date

\* \*